

la malnutrition dans les régions où il y a insuffisance alimentaire, donnait suite à une proposition canadienne antérieure touchant la création d'une banque alimentaire internationale dans le cadre de laquelle les États participants distribueraient les surplus de produits alimentaires à titre d'assistance sur une base multilatérale. En utilisant des denrées alimentaires comme produit de base de ses activités, le Programme alimentaire mondial a permis aux Nations Unies de mobiliser de nouvelles ressources pour ses vastes efforts d'assistance. Une certaine quantité de produits a été réservée pour les situations d'urgence (désastres naturels et autres), mais le gros des produits et les services et l'argent à l'appui ont été affectés aux projets de développement et aux projets destinés à éliminer la malnutrition chronique.

L'objectif du programme initial pour la période de 1963 à 1965 était de 100 millions de dollars; le succès du programme, encore à ses débuts, peut se mesurer au fait qu'il a été renouvelé en 1965 «pour aussi longtemps que l'aide alimentaire sera possible» avec un objectif triennal immédiat de 275 millions de dollars. Le Canada qui a contribué près de 7 millions de dollars au cours des trois premières années, a promis de contribuer jusqu'à concurrence de 30 millions de dollars au second programme triennal qui doit se terminer en 1968.

### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

Le secrétaire général déclarait en juillet 1964: «On assiste à une prise de conscience d'ordre politique du besoin d'une coopération internationale plus organisée dans le domaine économique et financier»<sup>1</sup>. L'expression tangible de ce changement a été la réunion en mars 1964, à Genève, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

C'était la première conférence jamais tenue dans le but précis de prendre en main les problèmes commerciaux et de développement des pays sous-développés dans le monde. Les 59 recommandations

---

<sup>1</sup>Déclaration du secrétaire général à la trente-septième session du Conseil économique et social, le 16 juillet 1964.